

Les 10 engagements du mandataire

- 1- Le mandataire s'engage à faire valoir en permanence l'intérêt de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité.
- 2- Le mandataire met en œuvre le projet ou la mission fixée par le MEDEF Lyon-Rhône. Il doit exercer son mandat avec assiduité et y consacrer le temps nécessaire.
- 3- Le mandataire s'engage à adhérer directement ou indirectement au MEDEF Lyon-Rhône pendant la durée de son mandat.
- 4- Le mandataire est tenu, dans l'exercice de sa mission, d'agir avec éthique et doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions.
- 5- Il s'engage à travailler avec le chef de file désigné par le MEDEF Lyon-Rhône et notamment à rendre compte régulièrement de ses activités et des problèmes rencontrés lors des réunions.
- 6- Il s'engage à participer aux réunions de formations organisées par le MEDEF Lyon-Rhône aussi bien AVANT la prise de fonction que PENDANT l'accomplissement du mandat, afin d'améliorer ses compétences et mieux défendre l'intérêt collectif des employeurs.
- 7- Il doit remettre le mandat à disposition du MEDEF Lyon-Rhône en cas de désaccord grave avec les instructions que celui-ci peut être amené à donner.
- 8- Le mandataire doit remettre son mandat en cas de condamnations graves portant atteinte à l'éthique des entrepreneurs.
- 9- Tout mandataire devra éviter de se mettre en situation de conflit d'intérêts..
- 10- Le mandataire ne devra pas mettre en avant son mandat en dehors de l'exercice de celui-ci et s'engage notamment à ne pas en faire état dans ses publications professionnelles (signature de mail, carte de visite...).

MEDEF Lyon-Rhône

60, avenue Jean Mermoz

69384-Lyon Cedex 08

T. +33 (04) 78 77 07 01

F. +33 (04) 78 77 07 00

contact@medeflyonrhone.com

www.medeflyonrhone.com